



Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Présents

Président : M. Jean BERTHY

Membre : M. Michel GAUVIN, M. Maurice BOISNOIR
M. François THISSERANT du Comité Directeur du DEF

PV du 08 février 2022

Ville de Ste GENEVIEVE des BOIS :

Parc des Sports Léo LAGRANGE NNI 91590102 :

Installations visitées par M. BOISNOIR et M. GAUVIN de la CDTIS du DEF le 8 février 2022 en présence de Me PEJOUX responsable des équipements sportifs de la ville de Ste Geneviève des bois

La CDTIS du DEF propose le classement de ce terrain au niveau T5 gazon synthétique.

Dossier transmis à la CRTIS pour classement

Remarque : mettre les buts à hauteur réglementaire (2,44 m)

Ville de Quincy sous Sénart :

Stade Maurice PARRAGUIN NNI 915140101 :

Suite au procès-verbal de la CRTIS, cette dernière demande à la mairie de bien vouloir transmettre un plan du terrain, un plan des vestiaires ainsi qu'un A O P ou attestation administrative de capacité sur le modèle transmis



Ville de NOZAY :

Stade du Mesnil Forget NNI 914580202 et NNI 914580203 :

Suite au procès-verbal de la CRTIS, cette dernière demande une A O P ou attestation administrative de capacité sur le modèle transmis (attestation d'ouverture au public)

Ville de Crones :

Stade Henri Hurt NNI 911190101 :

Suite au procès-verbal de la CRTIS, cette dernière demande à la mairie de bien vouloir transmettre un A O P ou attestation administrative de capacité sur le modèle transmis (attestation d'ouverture au public)

Ville de SOISY sur ECOLE :

Stade MUNICIPAL NNI 915990101 :

Suite au procès-verbal de la CRTIS, cette dernière demande à la mairie de bien vouloir transmettre un plan des vestiaires ainsi qu'un A O P ou attestation administrative de capacité sur le modèle transmis (attestation d'ouverture au public)

Le secrétaire
Michel GAUVIN

Le Président
Jean BERTHY

Prochaine réunion le mardi 15 février 2022 à 15h